

Complément à la bourse d'exemption des droits de scolarité supplémentaires pour étudiants internationaux - Faculté de médecine

PROGRAMMES DE FORMATION DE MAÎTRISE (RECHERCHE)

HIVER 2023

Le complément de bourse d'exemption offre aux étudiants internationaux des programmes de **maîtrise de recherche (M.Sc.)** de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal un crédit équivalent à la somme résiduelle des droits supplémentaires de scolarité.

ADMISSIBILITÉ

Les candidats admissibles sont les étudiants à temps plein qui entreprennent à l'**Hiver 2023** leurs études de **maîtrise** à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

- Être étudiant internationalⁱ et avoir reçu une offre d'admission dans un programme d'études offert à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal;
- Détenir un permis d'études valide;
- Maintenir son statut d'étudiant à temps plein, sans interruption non autorisée, tout au long de son programme d'études de maîtrise de recherche
- Ne pas bénéficier d'une autre forme d'[exemption applicable aux frais de scolarité](#);
- Avoir un excellent dossier universitaire, soit une moyenne cumulative d'au moins 3,6/4,3 ou l'équivalent.

DURÉE ET VALEUR DE LA BOURSE

Les bourses sont accordées pour la période de scolarité de **trois** trimestres. La valeur du crédit est de 4 829,97 \$ par trimestre applicables exclusivement aux frais de scolarité supplémentaires.

PROCÉDURE POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE

- 1- Demandez la bourse d'exemption dans votre pays d'origine s'il fait partie de la [liste des pays signataires](#) de l'entente de coopération avec le Québec et fournir la preuve de soumission ou préféablement l'accusé réception de votre demande.
- 2- Fournir une lettre d'appui du superviseur pressenti mettant en valeur le candidat, son parcours académique, la valeur du diplôme, etc. **Cette lettre doit également préciser l'engagement financier qu'a pris le superviseur auprès de son étudiant et les détails du montage financier prévu.**
- 3- Un curriculum vitae à jour.
- 4- Tous les relevés de notes et autres documents permettant de juger de la qualité du dossier et de vérifier que l'étudiant détient bel et bien une moyenne générale d'au moins 3,6/4,3 (ou l'équivalent).

Les candidats doivent transmettre (au responsable des études supérieures de leur unité - à savoir leur département universitaire de rattachement - ou au responsable de programme, dans le cas des programmes de formation en biologie moléculaire et en sciences biomédicales) le **DOSSIER COMPLET EN UN SEUL FICHIER .PDF**, identifié à leur nom (NOM_Prénom.pdf). Afin de diminuer significativement la taille du fichier, utilisez le mode imprimer/Adobe PDF pour créer vos documents pdf.

ⁱ Les étudiants français et ceux provenant de la communauté française de Belgique bénéficient automatiquement de cette exemption.